

Participez à la vie citoyenne de Villemomble

Renouvellement en cours
Installation en septembre

REJOIGNEZ LES CONSEILS DE QUARTIER



Pour connaître les dates d'ouverture du renouvellement des Conseils de quartier,
suivez la Ville sur les réseaux sociaux ou sur villemomble.fr

Pour plus d'informations,
scannez ce QR code ou envoyez un mail à
conseilsdequartier@mairie-villemomble.fr



Les Conseils de quartier sont des instances municipales de démocratie participative.

OBJECTIFS

Leurs buts sont :

- D'intégrer les citoyens dans les décisions municipales.
- Favoriser les échanges entre les habitants, les élus et les services de la ville.

FONCTIONNEMENT

Des réunions régulières permettent de :

- Se concerter, de débattre, d'apporter des idées.
- De remonter les attentes, les besoins des habitants vers les adjoints concernés.
- De dynamiser la vie des quartiers.

QUI PEUX PARTICIPER ?

16 ANS ET +



Résidant à Villemomble



1 conseiller par foyer



Remplir un formulaire de candidature

(désigné ensuite par tirage au sort si le nombre de candidats est trop important)

SUR QUELS THÈMES ?

Sur des sujets du quotidien entrant dans la compétence de la ville ou du territoire.

3 commissions de travail :

- Sécurité
- Vie sociale et culturelle
- Environnement et développement durable



Exemples de sujets traités :

- Repas partagé
- Campagne de sensibilisation : *Adoptons les bons gestes face aux moustiques tigres*
- Phase 1 du Plan vélo

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

Des adjoints au Maire participent aux réunions pour apporter les réponses de la Municipalité et les éléments techniques.



RÈGLES ET LIMITES

Les Conseils de quartier, espaces de débat axés sur l'intérêt commun demandent le respect d'égalité et de bienveillance.

